

**CONSEIL MUNICIPAL**

Compte rendu de la séance du mercredi 27 janvier 2021 à 20h00.

Date de convocation : 21 janvier 2021.

Date d'affichage : 03 février 2021.

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle sur le fil, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents** : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Nicolas LATHUILLIERE, Loïc COLTEL, Willy BONFY, Bernard COTTIN et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Sophie DUMONTEL, Laure SEYDOUX, Marie-France AULAS, Virginie THIVENT, Sonia BLONDEAU.

M. Benoît MEILHAC arrivé à 20h05.

**Excusé(es)** : M. Bernard FAVRE a donné procuration à M. Robert LUQUET.

**Absent(s)** :

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Claude POTTIER.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'aliénation du chemin rural n°48. L'assemblée donne son accord à l'unanimité des présents sur la modification de l'ordre du jour.

**Désignation du secrétaire de séance.**

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité des présents de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret et de désigner Mme Marie-Claude POTTIER comme secrétaire de séance.

**DELIBERATIONS** :

**2021/2701/001 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2020.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**Point sur La poste.**

Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT présente la fiche de poste du futur employé de l'Agence Postale. Elle évoque les divers points qui ont été travaillés, notamment le temps de travail qui sera proposé, les horaires et les missions de l'agent qui sera recruté au 30 août 2021.

**2021/2701/002 – Mise à disposition de la salle l'expo au profit de La Poste.**

M. Robert LUQUET fait part d'un entretien qu'il a eu avec M. BAYON de la poste. Il indique que cette personne cherche un local pour la pause méridienne des facteurs qui serait utilisé entre 12h et 14h du lundi au vendredi. M. Robert LUQUET propose d'établir une convention pour la mise en location de la salle « l'expo » au profit de La Poste. Après discussion, le Conseil municipal, décide d'approuver, la mise à disposition de la salle « l'expo » du lundi au vendredi au profit de La Poste avec une convention précise d'occupation et de location. Un cahier des charges est à formaliser pour définir les clauses du contrat.

Pour : 15

Contre : 1

Abstention : 3

**2021/2701/003 – Délibération portant adhésion aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Saône et Loire – Article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié.**

M. Le Maire, expose au conseil municipal que le Centre de Gestion de la Saône-et-Loire assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié. Notamment, il lui revient d’assurer la gestion des carrières des agents, de gérer la bourse de l’emploi ([www.emploipublic.fr](http://www.emploipublic.fr)) ou encore d’assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique, futur CST), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG 71 se positionne en tant que partenaire «ressources humaines» des collectivités et établissements publics par l’exercice d’autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG 71 afin de compléter son action et d’offrir aux collectivités et établissements publics un accompagnement pertinent et adapté en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité ou l’établissement public peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

<b>Emploi -mobilité</b>	<b>Prestation de recrutement</b>
	Agence d’intérim territorial
<b>Santé au travail et prévention des risques</b>	<b>Service de médecine préventive</b>
	Prestations d’accompagnement collectif par un psychologue du travail
	Prestations d’accompagnement individuel par un psychologue du travail
	Prestation « Document unique d’évaluation des risques professionnels »
	<b>Mise à disposition d’un ACFI (agent chargé de la fonction d’inspection)</b>
	Service de médecine de contrôle
<b>Administration du personnel</b>	<b>Gestion externalisée des paies et des indemnités</b>
	Retraite CNRACL : demande d’avis préalable à la CNRACL
	Retraite CNRACL : Qualification de compte individuel retraite (QCIR)
	Retraite CNRACL : Simulation de calcul
	Retraite CNRACL : Liquidation de pension – retraite normale
	Retraite CNRACL : Liquidation de pension – retraite pour invalidité
	<b>Retraite CNRACL : Forfait simulation de calcul + liquidation de pension pour retraite normale</b>

Thème	Prestations
Gestion des documents et des données	Prestation d'accompagnement à la protection des données
	Prestation d'assistance à l'archivage
	Conseil en gestion des données
Conseil, organisation et changement	Projet de territoire et Charte de gouvernance
	Projet de mandat
	Mutualisation
	Transferts de compétences
	Fusions, modifications et dissolutions d'EPCI
	Création de communes
	Projet d'administration
	Relations élus-services
	Projet de service
	Diagnostic organisationnel et réorganisation
	Coaching individuel
	Co-développement
	Organisation du temps travail
	Règlement intérieur
	Outils RH (organigramme, fiches de postes...)
	Mise en œuvre ou réforme du régime indemnitaire (RIFSEEP)
	Animation de séminaires et d'ateliers de co-construction

Les prestations détaillées dans chaque rubrique sont susceptibles d'évoluer et/ ou de s'enrichir, le CDG 71 souhaitant s'adapter constamment aux besoins des collectivités et établissements publics du département.

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenu un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

La convention-cadre prendra effet à la date de signature par la collectivité ou l'établissement public co-contractant. Quelle que soit la date de signature, le terme de la convention est fixé au 30 juin 2026.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de l'autoriser à signer la convention-cadre proposée par le CDG 71.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

## **ARTICLE 1 :**

Adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Saône-et-Loire, avec effet à la date du 1<sup>er</sup> février 2021.

## **ARTICLE 2 :**

Autoriser l'autorité territoriale à signer la convention-cadre et les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.).

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

### **2021/2701/004 – Avenant à la convention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA)**

Le Maire expose les termes de l'avenant à la convention, relative à l'admission par la SPA dans son refuge de la Grisière à MACON, des animaux domestiques en errance ou en divagation, à savoir l'augmentation du tarif d'environ 8% (passage de 0.70 € à 0.75 € par habitant et par an).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention ainsi que tout document y afférent.

Cette décision est assortie de l'engagement de la municipalité à participer financièrement au fonctionnement de la fourrière par le versement d'une redevance annuelle.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

### **POINT INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION.**

#### **Rapport relatif au prix et à la qualité des services publics (RPQS)**

##### **➤ Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable 2019 :**

Dominique JOBARD présente le RPQS 2019 du Syndicat des Eaux de la Petite Grosne qui a été adopté en Comité syndical. Il rappelle que le syndicat regroupe 18 communes :

- trois communes en tant que telles (Non situées dans le périmètre de Mâconnais Beaujolais Agglomération)
- et MBA (Mâconnais Beaujolais Agglomération) qui représente les 15 autres communes dont La Roche Vineuse (Représentation -Substitution).

Le RPQS donne aux abonnés toutes les informations concernant le prix et les performances du service qui les alimente en eau potable et qu'ils ont contribué à financer. Il a été établi avec le concours du SYDRO 71. Ce RPQS est approuvé par l'Assemblée délibérante, présenté aux Conseils municipaux des communes membres et de MBA et tenu à disposition du public.

Après ce rappel réglementaire, Dominique JOBARD présente la carte du périmètre du SIE de Petite Grosne et du SYDRO 71, la caractérisation technique du service public d'eau potable, la tarification et les recettes de ce service public, ses indicateurs de performance et le financement des investissements.

Le Conseil municipal prend acte du RPQS ainsi présenté.

##### **➤ Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement collectif et non collectif :**

Dominique JOBARD présente au Conseil municipal les RPQS 2019 d'assainissement collectif et non collectif du syndicat d'assainissement de la vallée du Fil adopté le 15 octobre 2020 par MBA qui a repris la compétence Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Syndicat du Fil étant dissout.

Les RPQS rassemblent des statistiques sur les équipements (stations d'épuration et réseaux), leurs performances, ainsi que des données financières sur le service pour l'assainissement collectif.

Pour l'assainissement non collectif (ANC), il reprend la caractérisation technique du service ainsi que les statistiques sur les contrôles réalisés et les installations existantes ainsi que les données financières.

##### **➤ Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers :**

Dominique JOBARD présente au Conseil municipal le RPQS 2019 de prévention et de gestion de déchets ménagers sur le territoire de MBA. Ce RPQS traite de l'organisation des collectes, du traitement des déchets par type de collecte, des filières de valorisation des déchets, des données financières ainsi que les objectifs de la loi de transition énergétique de 2015.

M. Jacques PEREIRA indique que des travaux sont en cours à la déchetterie. Les bacs de tri sélectifs ont été retirés et répartis sur la commune. M. Robert LUQUET fait savoir qu'une étude est en cours pour l'installation de nouveaux bacs enterrés sur la commune. Divers points sont alors évoqués par les élus : mise en place de containers dans les lotissements, demande pour la collecte de tri aux portes à portes (sur ce point M. JOBARD indique que MBA souhaite supprimer ce type de collecte qui n'existe actuellement qu'à Mâcon), valorisation du tri sélectif au restaurant scolaire.

#### **Point sur le restaurant scolaire.**

M. Robert LUQUET annonce que l'association du restaurant scolaire a déjà transféré 35 000€ à la commune, suite à la reprise de l'activité par celle-ci. Mme Sonia BLONDEAU explique que l'association attend la fin de l'année scolaire pour finaliser la clôture des comptes. M. Robert LUQUET revient sur la mise en place d'un self au restaurant scolaire primaire, et indique que l'apport financier de l'association permet le financement de ce projet. Mme Marie-Claude POTTIER fait un point sur le renforcement de la procédure sanitaire avec la mise en place de 2 services en maternelle. Elle aborde les difficultés rencontrées par les agents sur le temps méridien. Mme Marie-Claude POTTIER évoque également l'augmentation importante de la charge de travail au secrétariat depuis la reprise de l'activité. Ensuite, M. Bernard COTTIN fait un point sur la partie informatique avec la mise en place d'un logiciel de facturation et d'un « portail famille ».

#### **2021/2701/005 – Lancement de l'opération « rénovation énergétique de la salle des fêtes ».**

Monsieur le Maire expose la nouvelle étude faite par l'Agence Technique Départementale, et reprend les deux simulations transmises aux élus, puis les présente. M. Willy BONFY questionne le Maire sur la simulation réalisée par l'ATD.

Après discussion relatif au projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes pour la commune de la Roche Vineuse.

#### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré :**

- Approuve la nouvelle proposition pour le lancement de l'opération de rénovation énergétique de la salle des fêtes, selon les modalités de financement définies dans le document joint à la présente,
- Décide de solliciter, à ce titre, la subvention suivante :
  - L'Appel à projet commun DETR/DSIL 2021 (volet DSIL) auprès de la Préfecture de Saône-et-Loire ;
  - Toute autre aide susceptible de participer au financement de ce projet.

#### **Coût prévisionnel de l'opération :**

HT 718 432 €

TVA 143 686 €

**TTC 862 118 €**

- Autorise M. Le Maire à signer tout document relatif à cette opération et aux demandes de subventions s'y rapportant,
- Autorise M. Le Maire à lancer la procédure de recrutement du maître d'œuvre de l'opération.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

#### **2021/2701/006 – Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural n°48.**

M. Jean-André GUILLERMIN rappelle la délibération 2020/2102/023 du 21 février 2020 concernant le déclassement d'une partie du chemin rural n°48.

Ce chemin dit « de Montée » situé au lieu-dit « Les Sorbiers » à La Roche Vineuse n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural n°48 dit « de Montée », en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Pour : 18

Contre : 0  
Abstention : 0

### **QUESTIONS DIVERSES.**

**Déclaration d'intention d'aliéner :** M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a renoncé à cinq droits de préemption, et les présente.

**Ecole :** M. Robert LUQUET fait la lecture d'un courrier de l'inspecteur d'académie qui envisage l'ouverture d'une classe à l'école primaire.

### **TOUR DE TABLE :**

**Jardin partagé :** M. Dominique JOBARD demande des informations sur les travaux en cours. M. Robert LUQUET fait savoir que les agents des services techniques ont agrandi l'entrée en supprimant une partie du mur en pierre, et qu'ils ont réalisé un accès à la parcelle. Un stationnement pour environ dix véhicules sera créé. M. Robert LUQUET indique que l'aménagement du reste de la parcelle reste à l'étude.

**Déracinés :** Mme Corinne MERLIN fait un point sur la situation des familles hébergées sur notre commune. En ce qui concerne la 1<sup>ère</sup> famille, Monsieur a obtenu un CDI et Madame travaille en CESU. Elle continue son apprentissage de la langue Française.

Pour la 2<sup>ème</sup> famille qui compte 6 enfants, Monsieur qui est maçon et carreleur de formation, ne trouve pas de travail. Madame réalise quelques heures de ménage. La famille est hébergée par l'association Déracinés dans l'ancien logement de gardien de la salle des fêtes. Le père de famille propose de réaliser une isolation du logement au niveau du plancher. Des élus se rendront sur place pour échanger sur ce sujet. Mme Corinne MERLIN fait savoir que le responsable de l'association, M. Antoine BOULLAULT a annoncé à la famille qu'ils seraient hébergés à titre transitoire pendant 6 mois dans le logement, afin de les amener à être autonome.

M. Robert LUQUET précise que les deux familles sont aidées par le CCAS.

**Commission enfance jeunesse :** Mme Florence CHEVASSON annonce qu'il y a eu une seule réponse au sondage réalisé dans le bulletin municipal sur le mode de garde des enfants.

En ce qui concerne le CLEM, elle fait savoir que Mme FOUILLOUX remercie les employés municipaux pour leur intervention auprès des enfants sur le thème des décors de Noël. Mme Florence CHEVASSON fait un retour sur le travail qu'elle a réalisé en lien avec le CLEM afin de mettre en place des indicateurs de suivi. Actuellement on constate une baisse importante de la fréquentation sur la garderie du matin. En ce qui concerne le mercredi, il y a toujours un bon taux d'occupation. Pour l'année prochaine, il est prévu de faire une inscription à l'année pour les enfants de La Roche Vineuse et par période pour les enfants extérieurs à la commune. Enfin, le centre de loisirs est quasiment complet pour les vacances de février, il reste des places uniquement pour le groupe des grands (7/11 ans).

Mme Florence CHEVASSON fait part des projets de la commission. Elle constate qu'il manque des sanitaires dans le parc. M. Robert LUQUET indique qu'il convient de réhabiliter les sanitaires vers la salle des fêtes. La commission souhaite également ajouter de nouveaux bancs vers le nouveau « parcours jeune », et envisage d'installer une tyrolienne. D'autres idées sont également évoquées par les élus. Enfin, Florence CHEVASSON indique que le centre de loisirs sera ouvert le 30 et 31 août 2021.

**Demande de dérogation scolaire :** M. Robert LUQUET présente une demande de dérogation scolaire d'une famille de Verzé et fait la lecture du courrier. Les élus proposent de prendre contact avec la mairie de Verzé avant toute prise de décision.

**Commission sécurité :** M. Bernard COTTIN informe que la commission sécurité s'est réunie lundi dernier. Il reprend les points abordés lors de cette réunion : sécurité dans le centre du village, vitesse excessive sur la commune, circulation des camions... La commission réfléchit à divers aménagements : mise en place de panneaux de limitation à 30 km/h, plateau ralentissant, feu rouge à détection. Un contact sera pris avec M. BIARD de la Direction des Routes et Infrastructures pour trouver la solution la plus pertinente. En revanche aucune solution ne permet de résoudre le problème de trafic des camions. La commission souhaite également acquérir un nouveau radar pédagogique pour sensibiliser les conducteurs et faire quelques aménagements vers les sens interdit de la salle des fêtes. Enfin une réflexion est en cours pour relier le chemin piétonnier montée des Touziers à l'école.

**Commission cimetière :** M. Bernard COTIN fait savoir qu'il faudra prévoir l'achat de columbarium pour le cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Maire à 23h30

***Le prochain Conseil municipal se tiendra le 26 février 2021 à 20h.***